

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 27 septembre à 18 H 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

Présents :

Mme Marie-Cécile AUBERT
Mme Marie Anne PRINCE
Mme Fabienne MAJOUREL
Mme Madeleine CAZES
M. Christian CLAVEL
M. Olivier DE MAUVAISIN
M. Philippe DESHONS
M. Patrick NOBILEAU
M. Cédric DESHONS
Mme Monique DESHAYES

Absent :

M. André ALEGRE

Secrétaire de séance : Olivier de Mauvaisin

La secrétaire de mairie, Mme Sabatier, est présente à la réunion.

Public : 1

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer. Le maire ouvre la séance à 18h35. Lecture et approbation à l'unanimité du PV du dernier conseil municipal. A ce propos une question est posée sur la question des délais de réalisation de l'installation de la Fibre Optique, 2019 ou 2022 ? La liaison en FO jusqu'à l'armoire NAZO située à la mairie sera réalisée en début 2019 mais pourrait être avancée pour la fin 2018 suivant les derniers renseignements du CD30 Par contre la réalisation de la liaison par FO à tous les particuliers qui est un autre projet et qui fait l'objet d'une délégation de service public du département à SFR sera terminée en 2022 au plus tard. SFR en est chargée sur l'ensemble du Département du Gard et s'est engagé pour un travail terminé (243 000 prises sur toutes les communes) en 2022 avec de fortes pénalités en cas de retard. Y a-t-il obligation d'utiliser SFR pour autant ?

Après la mise en service de la FO, il y a une période généralement de 6 mois à 1 an (suivant le marché passé) pendant laquelle le seul opérateur est celui qui a réalisé la mise en place de la FO. Après, tous les opérateurs peuvent faire jouer la concurrence.

ORDRE DU JOUR

A - DELIBERATIONS :

**1 - BUDGET AEP : décision modificative "remboursement de la 1ère annuité du prêt"
Investissement Compte 1641 + 9 050 € Compte 2315 - 9 050 €**

La première annuité du prêt contracté pour les travaux d'AEP n'a pas été budgétée en 2018 sur le bon compte. Le montant de cette annuité ayant été groupé lors de la présentation du budget avec les immobilisations corporelles en cours sur le compte 2315. C'est une opération neutre pour l'équilibre du budget.

Votée à l'unanimité.

2 - BUDGET AEP : décision modificative opération d'ordre pour pouvoir amortir les honoraires du commissaire enquêteur du dossier DUP.

Investissement 041 ...en dépense s au compte 2315 =+ 604,46 € et en recettes au compte Compte 203 =+ 604,46 €

La trésorerie propose maintenant que l'affaire est soldée de transférer la somme de 604,46 € correspondant aux honoraires du commissaire enquêteur chargé de l'EP nécessaire au déplacement du chemin du Terras qui ont été imputés sur le compte 231 « frais de R&D immobilisations corporelles en cours » qui est un compte provisoire, au compte 203 correspondant aux « immobilisations incorporelles »
Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne remet en rien l'équilibre du budget.

Vote Pour = 8 voix , abstentions = 2 (Deshayes et de Mauvaisin).

3 - SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

La promotion de M. Didier Viala sur un poste d'adjoint technique de 2^e classe au 1^{er} août 2018 laisse vacant le poste d'adjoint technique que le maire ne souhaite pas pourvoir ce qui nécessiterait une embauche. Il demande donc au CM de supprimer ce poste du tableau des effectifs.

Vote Pour à l'unanimité.

4 - REGULARISATION HORAIRES SECRETAIRE de MAIRIE

Il s'agit d'une rectification administrative. Le tableau de service de Mme Sabatier affiche 20 H de travail hebdomadaire alors que depuis 2002, date du passage aux 35h hebdomadaire, en application de la loi, elle effectue 18h50 (80,17h/mois).

Vote Pour à l'unanimité.

5 - AEP - Engagement du Maître d'Ouvrage pour la Charte Qualité des Réseaux d'Eau

Nos travaux d'AEP sont subventionnés à 80% par l'Agence de l'Eau et vu l'importance du montant du marché il doit faire obligatoirement l'objet d'un suivi qualitatif réalisé par un organisme (Charte Qualité des Réseaux d'Eau en LR) chargé de s'assurer que chaque opération du marché aussi bien administrative que technique, est réalisée conformément aux règles et aux normes. Pour cela un agent de cet organisme assiste à toutes les réunions organisées sur ce chantier et est en droit de formuler son avis sur ce qui est réalisé. C'est à la fois une contrainte mais c'est aussi une garantie de plus dans la bonne réalisation de ces travaux. Il y a donc lieu de contractualiser l'intervention de cet organisme dont l'intervention est gratuite pour la commune.

Pour cela le maire demande au Conseil municipal de délibérer pour accepter la charte de qualité

Vote Pour à l'unanimité.

6 - AEP AIGUE VIVE à LA ROUVIERE : renouvellement de la demande d'aide au Conseil Général du Gard/l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux de pose de la conduite entre le forage d'Aigue Vive et le réservoir de la Rouvière : coût prévisionnel 100 000 €

Le maire rappelle qu'une demande de subvention avait été faite en 2013 au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour l'équipement du forage d'Aigue Vive et la pose de la canalisation entre celui-ci et le réservoir de La Rouvière. La subvention avait été accordée pour l'équipement du forage en 2014 mais celle pour la canalisation avait été conditionnée par l'Agence à l'obtention par la commune d'un arrêté de DUP pour la régularisation et l'exploitation de ce forage. Ce qu'elle n'avait pas à l'époque. En janvier 2017 le Préfet a signé après enquête publique l'arrêté de DUP et la commune a présenté une demande de subvention pour la canalisation comme demandé précédemment par l'Agence de l'Eau. Or, entre temps l'Agence de l'Eau a revu sa politique en matière de financements des travaux d'adduction d'eau présentés par les communes et a décidé de se retirer du financement. Elle aura donc financé le forage et l'équipement du forage mais se refuse à financer les travaux de canalisation finalisant ce chantier.

C'est la situation en 2018. C'est absurde et nous pose le problème de soit tout arrêter, soit poursuivre les travaux mais en prenant à notre charge ce que l'Agence de l'Eau ne veut plus financer. L'ensemble du conseil ne voit pas d'autre solution que de continuer les travaux jusqu'au bout. Car La Rouvière a besoin de cette nouvelle ressource en eau. Le maire va essayer encore une fois de convaincre l'Agence de l'eau de revenir sur sa décision. C'est pourquoi il veut présenter une nouvelle demande d'aide pour la conduite d'adduction auprès du Conseil Général et auprès de l'Agence de l'Eau en faisant valoir l'illogisme de la situation.

Par ailleurs Enedis sous-maitrise d'ouvrage du SMEG va réaliser l'extension du réseau électrique pour alimenter la pompe du forage. L'idée est de continuer les travaux même si on n'a pas encore la réponse du Département, celui-ci nous ayant donné son accord de principe oralement.

En conséquence de quoi, le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de représenter au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau une demande d'aide d'un montant prévisionnel de 100 000 €.

Vote Pour à l'unanimité.

7 - AUTORISATION donnée au maire pour passer une convention de servitude sur un terrain appartenant à M. Pierre André pour la mise en place d'un dispositif de traitement de l'eau et de 3 compteurs

Il s'agit de permettre au maire de signer une convention d'occupation d'un morceau de terrain appartenant à M. Pierre André de Cognac afin de permettre à la commune de construire sur celui-ci un regard (2mx1,5x1,8m) abritant les compteurs et le dispositif de traitement de l'eau pour les habitations situées en amont du réservoir de La Rouvière.

Vote Pour à l'unanimité.

8 - REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES - désignation d'un délégué

Le maire rappelle que les communes doivent se mettre en conformité avec le RGPD qui a pour but de protéger les données personnelles des personnes avec qui la mairie est en relation et notamment toutes celles avec qui nous échangeons des données informatiques. Cela concerne actuellement principalement notre fichier informatisé des destinataires du journal municipal, le Crouzen.

Le RGPD fait obligation à la commune de désigner un responsable qualifié pour suivre l'application de ce règlement.

Le Maire propose que compte tenu de ses compétences dans ce domaine Patrick Nobileau soit le délégué de la commune. M. Nobileau est d'accord pour assurer cette responsabilité.

Vote : Pour à l'unanimité

9 - AUTORISATION donnée au maire de répondre à la manifestation d'intérêt lancée par l'Agence de la Biodiversité et de présenter une demande de subvention pour 2 projets :

1er projet : inventaire faunistique pour un montant de 6 000 €, subvention 4 800 €

2e projet : création d'un verger des sauvages pour un montant de 10 000 €, subvention 8 000 €

Le maire fait état que l'Agence pour la Biodiversité a lancé un nouvel appel à projet auprès des communes.

La commune n'avait pas candidaté pour le 1er appel parce que nous n'avions pas eu l'information et de ce fait n'avait pu bénéficier de l'aide apportée à la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale alors que les communes voisines de Saint Roman et Sumène avaient été retenues. De nombreux conseillers avaient regretté cette situation car la connaissance de la biodiversité de notre territoire est un atout pour son développement et s'inscrit pleinement dans notre approche pour un tourisme « vert ».

L'idée de Philippe Deshons est de créer un conservatoire des fruitiers sauvages, afin de faire connaître des espèces oubliées (azeroliers, arbousiers, sorbiers des oiseleurs, cornouillers mâles...), toutes ces espèces qui il y a quelques années présentaient de l'intérêt pour la population de la vallée.. Ce verger conservatoire se ferait sur le terrain communal à Cévennes. Projet subventionnable à 80 % (8 000 sur 10 000 €). L'accès se ferait si cela est possible par le Vidourle en face de Brouillet. Si pas possible on engagera une discussion avec M. Roussel, propriétaire du terrain situé entre la route départementale 343 et le terrain communal, pour désenclaver celui-ci.

Le deuxième projet consiste à faire le recensement de diverses espèces animales vivant sur la commune. Coût 6000 € également subventionnable à 80%.

Le but de ces deux projets est de permettre à toute la population de connaître les richesses végétales et animales de notre territoire. Le succès auprès de la population de l'opération recensement des papillons lancé par Philippe Deshons cet été prouve l'intérêt de celle-ci pour tout ce qui touche notre environnement. Une exposition des plus belles photographies des papillons prises par les habitants sur le territoire de la commune sera présentée en décembre dans la salle polyvalente de la mairie.

Vote : Pour à l'unanimité.

10 - SMEG : demande de subvention pour l'éclairage public de la future aire de loisir

Le maire rappelle que le Conseil municipal s'est positionné pour la création d'une petite aire de loisirs sur le terrain communal situé en face la mairie. Cette aire comprendrait un point pique-nique, un terrain de pétanque et deux ou trois appareils de « fitness-nature ». Le maire pense que ce point serait un lieu facilitant les rencontres entre les habitants et qu'il serait bon de pouvoir l'utiliser le soir. Pour cela il faudrait prolonger l'éclairage public jusqu'à ce terrain. Le SMEG peut dans sa fonction d'aide aux communes nous aider à financer l'extension de notre éclairage public dont le coût estimé est de 12 500 € HT y compris les lampadaires.

Le maire demande pour cela l'autorisation de présenter une demande de subvention au SMEG.

Vote : Pour à l'unanimité.

11 - CCPC : adoption de la convention pour la mutualisation d'un conseiller en Energie partagée

Dans un précédent conseil municipal, nous avons émis un avis défavorable à la création de ce poste par la CCPC. Cela dit, plus des 2/3 des délégués représentant plus des 3/4 des communes ont avalisé cette embauche d'un conseiller en Energie partagée. Lecture a été faite du très large champ de ses qualités et compétences, ce qui fait douter le maire et la majorité du conseil de la réelle compétence dans tous ces domaines que peut avoir un seul individu. Le maire a peur de la pérennisation d'un emploi même quand on n'aura plus besoin de lui. Il pense que pour ce type de travail il vaut mieux faire appel à un spécialiste dans le domaine spécifique de la mission qui lui, aura la connaissance « pointue » du domaine étudié. Il craint aussi que ce type d'emploi à compétence large ne soit générateur de charges de travail supplémentaire pour la commune en recherche d'informations.

Quoi qu'il en soit, ce conseiller existe et la question se pose pour la commune d'utiliser ou non ses services. Le maire est plutôt contre quand Philippe Deshons et Olivier de Mauvaisin sont plutôt pour.

Le maire propose de passer au vote Pour ou Contre cette convention.

6 voix : Contre cette convention,

2 voix : Pour (Philippe Deshons et Oliver de Mauvaisin),

2 voix : absentions (Marie Anne Princé et Marie-Cécile Aubert).

12 - Parc National des Cévennes : participation au "jour de la nuit 2018"

Le maire rappelle que notre commune est membre du PNC. Qu'elle a signé la charte du Parc et la convention d'application de cette charte.

Qu'une des actions du PNC est de mettre en œuvre ou de favoriser tout ce qui peut réduire la pollution lumineuse si néfaste à la biodiversité.

Comme chaque année il est demandé aux communes du PNC de s'inscrire dans la manifestation appelée "Jour de la nuit" au cours de laquelle les lumières de l'éclairage public sont éteintes sur tout ou partie du territoire et qu'une incitation auprès de la population est faite pour qu'elle réduise elle aussi l'éclairage au cours de cette nuit. Il s'agit de mettre en valeur la beauté du ciel étoilé.

En 2018 elle aura lieu la nuit du 13 au 14 octobre 2018.

Le maire rappelle que le conseil s'est déjà exprimé dans sa grande majorité pour réduire la pollution lumineuse sur la commune et souhaite engager le plus rapidement possible

avec le SMEG et le PNC un projet sur la rénovation de l'éclairage public. Mais vu la proximité de la date retenue pour cette manifestation, la complexité pour la mettre en œuvre avec nos divers réseaux d'EP et le manque de volontaires pour s'en charger, il pense avec regret que ce n'est pas possible cette année, mais qu'il faut préparer la prochaine manifestation l'année prochaine en y faisant également participer l'ensemble de la population.

Le maire propose donc que la commune ne s'engage pas dans cette manifestation 2018. Il invite donc le Conseil municipal à se positionner pour ou contre la participation de la commune à la manifestation « Le jour de la nuit 2018 ».

Vote : Pour 2, Contre 4 et Abstention : 4

La commune ne participera pas en 2018 « au jour de la nuit ».

B - INFORMATIONS :

- Situation de la trésorerie

Les sorties et entrées se font au bon tempo. Le solde de la trésorerie à la fin septembre s'élève à 947 000 €. Il comprend bien sûr l'apport d'une part de l'emprunt de 300 000 € et 30% de la subvention allouée par l'agence de l'eau nécessaires aux investissements engagés. Déduction faite de ces 2 apports le solde est de 477 000€. Mais il comprend aussi tous les travaux déjà réalisés à cette date et qui ont été payés. La situation budgétaire est donc saine et la trésorerie est « en ligne » avec notre programmation et elle est donc capable d'assurer sans gêne particulière nos engagements financiers pour les travaux programmés aux budgets (AEP, Ass, BP).

- Situation budgétaire : budget principal - AEP – Assainissement

Le budget principal et celui de l'assainissement se réalisent conformément aux prévisions et il n'y a pas de dérive budgétaire.

Pour le budget AEP Investissements, la partie régénération du réseau se fait conformément aux prévisions. Pour ce qui est de la Télésurveillance un point sera fait courant octobre. Le retard dans les travaux du réservoir de Driolle et des dispositifs de traitement de Boulségure et des Fourniels sont dus au retard pris dans la télésurveillance.

- Avancement des travaux :

AEP Régénération du Réseau

La plupart des échos qui nous remontent des habitants sont positifs sur la réalisation des travaux et surtout sur le respect des délais. Les habitants ont supporté intelligemment les désagréments engendrés par le blocage de la route pendant 3 semaines. A noter aussi l'efficacité et la gentillesse des employés de SRC.

Par ailleurs, la réalisation de la canalisation d'eau de la source du Bourguet jusqu'au réservoir du Bourguet est presque terminée. Ceci dans un terrain très pentu ce qui représente une petite performance technique. La priorité sera donnée à la réalisation des travaux du secteur 2 et du Pouget. Les travaux sur la conduite entre captage et réservoir de Bourguet ne reprendront qu'après car moins gênants pour la population.

Télésurveillance

Les travaux sont engagés par la SAUR et un état de la situation sera fait en octobre.

Protection des captages

Le matériel et les matériaux nécessaires à la réalisation de la clôture du périmètre de protection immédiate du captage de Vallon d'Esclafar ont été approvisionnés sur le site par hélicoptère et la construction de la clôture a été réalisée par l'entreprise Parcs et Jardins de Saint Hippolyte du Fort.

La clôture du périmètre de protection immédiate du captage du mas de Bourguet sera réalisée dès que les travaux de pose de la conduite entre le captage et le réservoir du mas de Bourguet seront terminés.

Aigue Vive - équipement forage + canalisation d'adduction

Le bâtiment du forage et la clôture du périmètre de protection immédiate sont terminés. Reste à réaliser l'équipement du forage programmé à la fin de l'année 2018 car il faut attendre la réalisation du raccordement électrique par ENEDIS . De plus tant que la conduite n'est pas posée il n'y a pas d'urgence.

Pour la réalisation de la conduite, la position de l'Agence de l'eau concernant son retrait du financement retarde le début des travaux. Mais ils seront réalisés avant l'été 2019. Avec ou sans aide de l'Agence de l'Eau.

- Electricité ENEDIS

En ce moment ENEDIS procède à des travaux de remplacement de poteaux et d'entretien des lignes. La commune est donc parsemée de générateurs électriques. Tronçonneuses et hélicoptères sont en action. Il ne devraient pas y avoir de coupures de courant pendant la réalisation de ces travaux.

- Cotisation pompiers SDIS

Le conseil d'administration du SDIS a pris la décision de modifier le calcul de la cotisation des communes du Gard pour faire fonctionner ce service indispensable à la population. La commune est naturellement tenue de participer au financement du SDIS. Cette modification a pour conséquence de faire augmenter la participation de la commune de Cros. Nous ne pouvons pas nous opposer à ce nouveau mode de calcul qui fera pourtant à terme augmenter la participation de la commune de 100% par rapport à la situation actuelle.

- Chemin du Roucan

La procédure de DUP pour l'intégration dans le domaine communal de la partie du chemin traversant la propriété Alibert est lancée. Elle se déroulera du 8 au 22 octobre. Les parties concernées en ont été avisées officiellement. Le dossier est consultable en mairie et sur Internet.

- Chemin de Crouzet

Il y a une évolution sur le chemin du Crouzet. M. Gloriès verrait d'un bon oeil que le chemin devienne communal. Reste à avoir l'avis favorable de M. Brocco et de la famille Rocher qui sont sur une petite partie du tracé propriétaire de l'assiette du chemin. Le maire recevra à leur demande ces deux propriétaires.

Le maire rappelle qu'il y a 8 ou 9 ans lors de la procédure d'établissement de la carte communale la commune avait manifesté sa volonté d'incorporer ce chemin dans la voirie communale mais avait abandonné suite aux exigences de M. Gloriès.

Le maire fait état de son sentiment qui est que ce chemin a vocation à intégrer la voirie communale puisqu'il dessert un hameau et que le chemin communal lui n'est pas carrossable sans la réalisation de très lourds travaux pour le rendre accessibles aux

véhicules. Mais qu'en aucun cas vu la charge que représentera pour la collectivité sa remise à niveau et son entretien futur, il ne peut être question que la commune indemnise d'une façon ou d'une autre les propriétaires actuels.

- Agriculteurs bio

3 agriculteurs particulièrement concernés pourtant n'ont pas répondu au questionnaire ou recensement. Un rappel sera fait car il est indispensable d'avoir l'engagement de tous les professionnels sur leur refus d'utiliser des OGM pour que la commune puisse poursuivre la démarche...

- Gemapi

Le Maire rappelle que les administrés vont recevoir sous peu les avis des impôts locaux et qu'ils vont voir apparaître une taxe nouvelle concernant la GEMAPI. Il demande à ce qu'une information complémentaire sur cette nouvelle taxe soit diffusée sur le site internet de la commune et sur le prochain Crous. (A quoi sert-elle ? Qui en bénéficie ? Comment est-elle calculée ?...)

- fuites d'eau

Ces derniers jours, 2 fuites d'eau se sont déclarées sur le territoire. L'une à la Rouvière : la fuite provenait de chez un particulier absent (résidence secondaire). Ce qui a rendu la recherche difficile., et a montré l'intérêt qu'il y avait à avoir les compteurs à l'extérieur des bâtiments. L'autre, beaucoup plus préoccupante, car elle de plus de 5 M3 par heure, touche le réseau en aval du Bourguet soit plus de 3,5 fois la consommation totale des habitants de Cros. Le maire a mis au point tout un plan de coupures par secteur afin de délimiter le secteur où se trouve la de fuite.

La réunion s'est terminée à 21 H 45.